

(N° 33.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1877.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Minis- tère des Travaux Publics un nouveau crédit pro- visoire à valoir sur le Budget des Dépenses de l'exercice 1877.

(Voir les Nos 98 et 109 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, le Baron VAN CALOEN, BISCHOFFHEIM, le Baron
BETHUNE, et DE VADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer d'accorder le crédit de 13,700,000 francs réclamé par M. le Ministre des Finances pour le Département des Travaux Publics.

Ce crédit représente environ les deux douzièmes de ce Budget et nous est demandé par le Gouvernement en attendant l'adoption du Budget des Travaux Publics par les deux Chambres.

Le Président,

TERCELIN-MONJOT.

Le Rapporteur,

DE VADDER.